

Index de l'égalité femmes – hommes

Conformément à la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018, les deux entités françaises de Cromology qui comptent plus de 250 salariés ont calculé l'index d'égalité femmes – hommes. Les résultats ont été présentés aux instances représentatives du personnel des sociétés concernées.

Pour l'année 2018 les sociétés Couleurs de Tollens et Zolpan ont respectivement obtenu les scores de 71 et 74 points sur 100. Le détail de ces scores est fourni en annexe.

Cet index est basé sur les 5 indicateurs suivants :

- Écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à catégorie socioprofessionnelle et âge comparables ;
- Écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes ;
- Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes ;
- Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité ;
- Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Cromology accorde la plus grande importance à l'équité et à l'égalité professionnelle dans sa politique des ressources humaines et s'attachera à faire progresser cet index.

A titre d'exemple, en 2018, cet index a montré que l'écart moyen de rémunération entre les hommes et les femmes était de 3,4% chez Couleurs de Tollens et de 0,7% chez Zolpan, que les femmes ont été plus souvent augmentées que les hommes chez Couleurs de Tollens et que les femmes ont été autant promues que les hommes dans les deux réseaux.

Au sein de toutes les entités de Cromology, les salariées revenant d'un congé maternité bénéficieront, dès leur retour dans l'entreprise, d'une augmentation de salaire équivalente au % moyen annuel d'augmentation annoncé dans la politique salariale annuelle de l'entreprise.

Cette mesure s'appliquera avec effet rétroactif depuis 2018 pour toutes les personnes concernées.

Dès 2020, les sociétés du Groupe dont l'effectif est compris entre 50 et 250, publieront elles-aussi leur index.

Cet indicateur nous permettra ainsi de mesurer régulièrement l'évolution de l'égalité femmes-hommes au sein de Cromology et de l'améliorer.

Annexes

Index 2018 de l'égalité professionnelle de la société Couleurs de Tollens

Indicateurs	Résultats	Score
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	3,4% au profit des hommes	36/40
Écart de répartition des augmentations individuelles de salaire	9,5% favorable aux femmes	20/20
Écart de répartition des promotions	Pas d'écart	15/15
Salariées augmentées à leur retour de congé maternité	Résultat inférieur à 100%	0/15
Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	Pas de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise	0/10

Index 2018 de l'égalité professionnelle de la société Zolpan

Indicateurs	Résultats	Score
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	0,72% au profit des hommes	39/40
Écart de répartition des augmentations individuelles de salaire	Pas d'écart	20/20
Écart de répartition des promotions	Pas d'écart	15/15
Salariées augmentées à leur retour de congé maternité	Résultat inférieur à 100%	0/15
Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	Pas de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise	0/10